

Nombre de Conseillers  
en exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Concession de places de  
parking**

- N°11 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

**SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 18 janvier s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON,  
David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-  
PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa  
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO,  
Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe  
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID,  
Claire JOYEUX, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,  
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,  
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,  
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,  
Annie CHEVALDONNE à Claire JOYEUX.

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK  
Tahar BOUANANE

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC

## CONCESSION DE PLACES DE PARKING

- Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L. 151-33 ;
- Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 20 décembre 2005 :
  - Modification n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 12 juillet 2006 ;
  - Modification n°2 approuvée par délibération du conseil municipal du 28 juin 2007 ;
  - Modification n°3 approuvée par délibération du conseil municipal du 14 novembre 2013 ;
  - Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 27 juin 2016 ;
  - Modification n°4 approuvée par délibération du conseil municipal du 30 septembre 2019 ;
- Vu le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur ;
  
- **Considérant** le dépôt en date du 07 octobre 2022 d'un permis de construire portant sur la réhabilitation de logements, sis 8 rue Gambetta à THIERS et cadastré AS 546 par Rodolphe CHAZAL ;
- **Considérant** le besoin d'une place de stationnement ;
- **Considérant** l'impossibilité de réaliser ces places de stationnement compte tenu de l'emprise et de la configuration du terrain,
- **Considérant** la sollicitation auprès de la commune de Rodolphe CHAZAL pour une concession à long terme des places manquantes sur le parc public de stationnement P4 situé avenue Pierre Guérin ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE AVEC 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Eric BOUCOURT et Régine BEAL) :**

- **Consent** à Rodolphe CHAZAL une concession d'une place de stationnement dans le parking p4 sis avenue Pierre Guérin, pour une durée de 15 ans, d'un montant annuel de cinq cent euros (500 euros) ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire,



Stéphane RODIER